

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ACCREDITATIONS UNIVERSITAIRES ET DE LA QUALITE

DEPARTMENT OF UNIVERSITY ACCREDITATIONS AND QUALITY

DECISION N° **18240264** /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC DU **16 MAI 2024**
portant ouverture du concours d'entrée en première année de l'Ecole de Technologie (COLTECH) de l'Université de Bamenda et fixant le nombre de places ouvertes, au titre de l'année académique 2024/2025.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Vu la Constitution;
- Vu la Loi n° 2023/007 du 25 juillet 2023 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2012/433 du 1er octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
- Vu le Décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 définissant des dispositions communes applicables aux Universités
- Vu le Décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création des Universités
- Vu le Décret n° 2010/371 du 14 décembre 2010 portant création de l'Université de Bamenda
- Vu le Décret n° 2011/045 du 08 mars 2011 portant organisation de l'Université de Bamenda
- Vu le Décret n° 2015/541 du 27 novembre 2015 portant nomination d'un Vice Chancellor à l'Université de Bamenda ;
- Vu le Décret n°93/032 du 19 janvier 1993 fixant les règles financières applicables aux Universités ;
- Vu le décret n°99/003 du 19 janvier 1999, modifiant certaines dispositions du décret n° 79/186 du 17 mai 1979 fixant le taux de paiement des droits universitaires ;
- Vu le Décret n° 2005/383 du 17 octobre 2005 fixant les règles financières applicables aux Universités ;
- Vu la Correspondance n° 12/04109L/MINESUP/CAB/CT2/eb du 10 septembre 2012 instruisant entre autres le démarrage effectif de l'Ecole de Technologie de l'Université de Bamenda ;
- Vu le Décret n° 2012/366 du 06 août 2012 portant nomination de responsables dans les Universités d'État ;
- Vu le Décret n° 2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination de responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret n° 2023/386 du 30 Aout 2023 portant nomination du Directeur de l'Ecole de Technologie de l'Université de Bamenda ;
- Vu la décision n° 18240028/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 14/02/2024 du fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Établissements des Universités d'État du Cameroun au titre de l'année académique 2024/2025 ;

Sur proposition de Madame la Vice Chancellor de l'Université de Bamenda,

DECIDE:

ARTICLE 1 : Un concours d'entrée en première année de l'Ecole de Technologie de l'Université de Bamenda pour le compte de l'année académique 2024/2025 est lancé dans les filières suivantes: Technologie d'Agri Business, Génie Agricole et de l'Environnement, Technologie de Production Animale, Technologie de Production Végétale, Sciences et Technologie Alimentaires, Technologie Forestière et Faunique, Electrotechnique, Génie de l'électricité Renouvelable, Génie du Thermique Renouvelable ; Génie des Bioénergies ; Télécommunication, Maintenance Réseaux et Systèmes Informatiques, Science des Données, et Génie Logiciel.

ARTICLE 2 : Le concours est ouvert en une seule session aux Camerounais des deux sexes et aux candidats étrangers résidants au Cameroun.

ARTICLE 3 : Les diplômes requis et les nombres de places disponibles dans les différentes mentions en première année de l'Ecole de Technologie de l'Université de Bamenda, au titre de l'année académique 2024/2025 se présentent comme suit :

Mentions	Nombre de places disponibles	Diplômes Requis
Technologie d'AgriBusiness (ABT)	50	<ul style="list-style-type: none"> • GCE O/L avec 4 matières au minimum et Au moins 2 matières en une session au GCE A/L dans les matières scientifiques (excepté TIC); • Ou Economie/Géographie et Mathématiques pour la mention ABT • Ou Probatoire et Baccalauréat C, D ou F4 ; • Ou GCE A/L Technique / Baccalauréat Technique ou "Probatoire" et "Baccalauréat " ou " Brevet de Technicien" dans les filières concernées <ul style="list-style-type: none"> ◇ ACC¹/CG, MKT²/ACC, TMS³/FIG pour la mention ABT ◇ MEME⁴/MEM, MAME⁵/F1 pour la mention AEE ◇ Production Animale pour la mention APT ◇ FMT⁶/EF/Production Végétale pour les mentions CPT et FWT ◇ FSN⁷ et HE⁸ / ESF pour la mention FST
Génie Agricole et de l'Environnement (AEE)	50	
Technologie de Production Animale (APT)	50	
Technologie de Production Végétale (CPT)	50	
Sciences et Technologie Alimentaires (FST)	50	
Technologie Forestière et Faunique (FWT)	50	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins QUATRE matières au GCE O/L y compris les Mathématiques et la Physique ET au moins DEUX matières en une session au GCE A/L en Mathématiques/Chimie/Physique/Informatique pour la mention EEE et REE OU deux matières scientifiques excepté TIC pour la mention CEN • OU "Probatoire" et "Baccalauréat" C, D, F2, F3, MAV ou autre diplôme équivalent • OU GCE Technique/Baccalauréat Technique ou Probatoire et Baccalauréat Technique dans les matières correspondantes <ul style="list-style-type: none"> e.g : <ul style="list-style-type: none"> ◇ ELN⁹/F2, EPS¹⁰/F3, ACR/F5, AM-LV¹¹/MAVT, AM-HD¹²/MAPL, IMSE¹³/ MISE pour les mentions EPE, TCE and REE ◇ ELN/F2, EPS/F3, AM-LV/MAVT, AM-HD/MAPL, IMSE/ MISE pour les mentions CNSM, DAS, SEN • Tout autre diplôme reconnu équivalent par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.
Électrotechnique (EPE)	50	
Télécommunication (TCE)	50	
Génie de l'Electricité Renouvelable (REE)	50	
Génie du Thermique Renouvelable (RTE)	50	
Génie des Bioénergies (BEE)	50	
Maintenance Réseaux et Systèmes Informatiques (CNSM)	50	
Génie Logiciel (SEN)	50	
Science des Données (DAS)	50	

ARTICLE 4 - Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

¹ Comptabilité

² Marketing

³ Fiscalité et TIC

⁴ Maintenance des Équipements Electro-mécaniques

⁵ Construction Mécanique

⁶ Techniques et Gestion forestière

⁷ Sciences Alimentaires et Nutrition

⁸ Economie Sociale et Familiale

⁹ Electronique

¹⁰ Electrotechnique

¹¹ Construction et Maintenance automobile

¹² Construction et Maintenance automobile: spécialité véhicules de service (AM-HD)

¹³ Installation et Maintenance de Systèmes Electroniques

ACR froid et climatisation

1. Une fiche de candidature à remplir en ligne sur le site de l'Ecole de Technologie à l'adresse <https://www.coltech.uniba.cm>;
2. Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de six (06) mois ;
3. Une photocopie certifiée conforme du GCE A/L ou du Baccalauréat ou équivalent datant de moins de six (06) mois ;
4. Une photocopie certifiée conforme du GCE O/L ou du Probatoire ou équivalent datant de moins de six (06) mois ;
5. Un reçu de paiement des frais de concours d'un montant non remboursable de 20.000 FCF à déposer dans le compte No. 10025 00030 16401043842 53 de COLTECH à NFC Bank. **Aucune autre forme de paiement n'est acceptée.** Les détails sur les procédures de paiement sont disponibles sur le site web de COLTECH ;
6. Une enveloppe format A4 timbrée au tarif en vigueur et portant au recto l'adresse du candidat ;
7. Quatre photos d'identité (4x4).

ARTICLE 5 - (1) Les titulaires de diplômes étrangers devront présenter soit l'équivalence, soit le récépissé attestant qu'ils ont demandé l'équivalence de leurs diplômes ou certificats. L'arrêté accordant l'équivalence et le récépissé sont délivrés par le Ministre de l'Enseignement supérieur.

(2) L'admission définitive de ces candidats ne sera confirmée que sur présentation dans les délais fixés par les autorités compétentes signataires du texte leur accordant l'équivalence.

ARTICLE 6- Imprimer une copie du formulaire d'inscription soumis en ligne et joindre au dossier physique de candidature. Le dossier physique complet doit être déposé à votre centre d'examen le jour de l'examen écrit.

ARTICLE 7 - L'examen comprend :

- a) Étude des dossiers (30% de l'évaluation totale) ;
- b) Deux épreuves écrites (70% de l'évaluation totale).

ARTICLE 8 - (1) Les épreuves d'examen auront la structure suivante :

Epreuve 1 : 1,5 h, coefficient 5

- A) Les candidats souhaitant concourir pour la mention **Technologie d'Agri-Business (2 matières)** : mathématiques et économie ;
- B) Les candidats souhaitant concourir pour la mention **Génie agricole et de l'environnement (3 matières)** : Mathématiques, Chimie et Physique ou Biologie ;
- C) Les candidats souhaitant concourir pour les mentions **Technologie de Production Animale, Technologie de Production Végétale, Sciences et Technologie Alimentaires, Technologie Forestière et Faunique (3 matières)** : mathématiques, biologie et chimie ou physique ;
- D) Les candidats souhaitant concourir pour les mentions **Electrotechnique, Génie de l'Electricité Renouvelable, Génie du Thermique Renouvelable ; Génie des Bioénergies ou Télécommunication (3 matières)** : Mathématique générale, Physique et Chimie/Biologie pour les candidats de formation générale, Mathématique technique, Science de l'Ingénieur et Electronique & Electricité pour les candidats de formation technique.
- E) Les candidats souhaitant concourir pour les mentions **Maintenance des Réseaux et Systèmes Informatiques, Science des Données ou Génie Logiciel (3 matières)** : mathématiques, informatique et physique ou chimie.

Epreuve 2: 1,5 h - Coefficient 2 - Culture générale, Anglais et Français - **TOUS LES CANDIDATS**
Ces informations sont récapitulées dans le tableau suivant :

Programmes	Épreuves 1 : 1,5h (Coefficient 5)		Épreuves 2: 1,5 h (Coefficient 2)
	Matières obligatoires	Matières supplémentaires à choisir	
Technologie d'AgriBusiness	Mathématiques et Économie	/	

Génie Agricole et de l'Environnement	Mathématiques, Chimie	Physique ou Biologie	Culture Générale et épreuve de langue (Anglais et Français)
♦ Technologie de Production Animale, ♦ Technologie de Production Végétale, ♦ Sciences et Technologie Alimentaires ♦ Technologie Forestière et Faunique	Mathématiques et Biologie	Physique ou Chimie	
Électrotechnique	Mathématiques, Physique-Chimie/Biologie pour les BAC ou GCE A/L généralistes ou Mathématiques, Science de l'Ingénieur et Electronique & Electricité pour les BAC ou GCE A/L techniques		
Télécommunication			
Génie de l'électricité Renouvelable (REE)			
Génie du Thermique Renouvelable (RTE)			
Génie des Bioénergies (BEE)	A/L techniques		
Maintenance des réseaux et Systèmes Informatiques	Mathématiques et Informatique	Physique ou Chimie	
Sciences des Données			
Génie Logiciel			

2) Les programmes du concours d'entrée sont les mêmes que ceux des programmes GCE A / L ou Baccalauréat de l'enseignement secondaire.

ARTICLE 9 - (1) Les épreuves écrites auront lieu le **21 Septembre 2024** dans les quatre (4) centres d'examen suivants : **Université de Bamenda - Bambili, Bafoussam, Buca, Douala et Yaoundé.**

(2) Un communiqué de presse publié par la Vice-Chancellor de l'Université de Bamenda indiquera en définitive les modalités d'organisation du concours.

(3) Les candidats sont invités à se présenter devant les salles d'examens au moins 30 minutes avant le début des épreuves, munis de leur carte nationale d'identité ainsi que du quitus de dépôt des dossiers.

ARTICLE 10- La Vice-Chancellor de l'Université de Bamenda, le Directeur de l'Ecole de Technologie, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité du Ministère de l'Enseignement Supérieur chacun en ce qui le concerne, sont responsables de la mise en œuvre de cette Décision qui doit être enregistrée et publiée en Anglais et en Français partout où besoin sera.



**Le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Enseignement Supérieur**

Jacques FAME NDONGO